

2 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos et en visioconférence, le jeudi 2 juillet à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel  
District numéro 3 : Denis Filiatrault  
District numéro 4 : Gilbert Perreault  
District numéro 5 : Geneviève Poirier

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Jasmin Boucher  
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

## MOT DE BIENVENUE

### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2020 tenue à huis-clos et en visioconférence
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 18 juin 2020
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 mai au 17 juin 2020
  - 6.2 Dépôt du projet de règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher
  - 6.3 Municipalisation d'une partie de la rue du Havre – Lot 6 363 765
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 Embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020
  - 8.2 Nouveau mandat pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs
  - 8.3 Entretien des locaux utilisés par le camp de jour estival 2020 dans le cadre de la pandémie de la COVID-19
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 mai au 16 juin 2020
  - 9.2 Octroi d'un contrat de scellement de fissures de pavage 2020
  - 9.3 Octroi d'un contrat de fourniture d'équipements pour l'installation d'un variateur de fréquence à l'usine Village (1280, route Principale)

9.4 **Embauche d'un manoeuvre-journalier au service des Travaux publics**

9.5 **Échantillonnage et analyse en laboratoire de l'eau provenant du réseau d'aqueduc privé du Domaine François**

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2020-07-126

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 03. Deux questions ont été reçues par courriel.

- a) Séances à huis clos, périodes de questions et diffusion des séances;
- b) Plan directeur infrastructures, mandat d'analyse aqueduc Village et construction d'infrastructures municipales.

La période de questions est close à 20 h 06.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-07-127

3.1 **Séance ordinaire du 3 juin 2020 tenue à huis-clos et en visioconférence**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020 tenue à huis-clos et en visioconférence soit approuvé.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2020-07-128

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 18 juin 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 18 juin 2020.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 29 mai au 18 juin 2020.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2020-07-129

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **277 386.76 \$.**

Décassements : chèques 13208 à 13224	39 009.01 \$
Chèques annulés	
Comptes fournisseurs : chèques 13225 à 13265	196 694.90 \$
Salaires du 17 mai au 15 juin 2020	41 682.85 \$

**Total de la période :** **277 386.76 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Monsieur Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2020-07-130

6.1 **Rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 mai au 17 juin 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 mai au 17 juin 2020 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 20 mai au 17 juin 2020

Adoptée

2020-07-131

6.2 **Dépôt du projet de règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2020**

**Règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a le pouvoir, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, c. C-47.1), d'adopter des règlements pour améliorer la qualité de l'environnement;

- ATTENDU** que la Municipalité désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;
- ATTENDU** que l'Association des propriétaires du lac Rocher a déposé une demande afin que soit réalisée une analyse de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher;
- ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 2020-06-113 lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2020 octroyant un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du la Rocher à madame Patricia Brouillette, biologiste consultante;
- ATTENDU** que ce règlement vise à établir la tarification pour la réalisation de ladite étude dont les coûts seront répartis équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé du lac Rocher;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2020;
- ATTENDU** que le projet de règlement est déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2020;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Appuyé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le règlement numéro 607-2020 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher » pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2020**

**Règlement numéro 607-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher**

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

Afin d'obtenir un portrait précis et efficace scientifiquement, le suivi de la qualité de l'eau doit s'effectuer sur une période de deux ans, soit du mois de juillet à la fin octobre 2020 (8 prélèvements) et du mois de mai à octobre 2021 (9 prélèvements).

#### **ARTICLE 3**

Le secteur visé pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher comporte soixante-dix-huit (78) immeubles (Annexe A).

#### ARTICLE 4

La dépense engendrée et les frais encourus par la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher sont réparties équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé pour chacune des années couvertes par cette étude.

#### Année 2020

Montant n'excédant pas douze mille deux cent quatre-vingt-huit dollars (12 288 \$) plus taxes nettes soit douze mille neuf cent un dollars (12 901 \$), réparti aux 78 immeubles : soit cent soixante-cinq dollars et quarante cents (165.40 \$).

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur au moment de son adoption.

ANNEXE A			
Secteur visé - Étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher			
Rue Lamarche		Napoléon-Sénécal	
Nom	Adresse	Nom	Adresse
Hélène Ferland	10 Lamarche	Jocelyn Leclers-Jean-Guy Gendron	50 Napoléon Sénécal
Suzie Sénécal	30 Lamarche	Guy Laramée	61 Napoléon Sénécal
Stéphane J. George	40 Lamarche	David Dubois	70 Napoléon Sénécal
Nicole Grégoire & Jean-M. Bousquet	60 Lamarche	Johanne Fuoco	71 Napoléon Sénécal
Yves Laurent	74 Lamarche	René Sénécal	81 Napoléon Sénécal
Simon Martin	81 Lamarche	Gilles Dubois	91 Napoléon Sénécal
Michel Tellier	90 Lamarche		
Luc Dussault	80 Lamarche	Total	6
Total	8		
Chemin William Malo		Rue Champoux	
Nom	Adresse	Nom	Adresse
Robert Gameau - Ginette Perreault	820 William Malo	Joël Perreault	51 Champoux
Mélissa Messier et Frédéric Lavoie	870 William Malo	Jean Savoie	Lot 5 611 820
Patricia Ève Bouyeux	890 William Malo	Rolland Aubin	61 Champoux
Lise Parisien et Michel Roussy	896 William Malo	Pierre Langevin	71 Champoux
Richard Marsan	900 William Malo	Denis Lorentz	81 Champoux
Jeanne Tourillon-François Sénécal-Tremblay	920 William Malo	Bernies Gallagher	91 Champoux
Pierre Quintal-Lucie Langevin	930 William Malo	Pascal Savoie	100 Champoux
Patrice Gauthier Andrée Breault	950 William Malo	Claire Simard	101 Champoux
Benoît Champoux-Liane Couillard	960 William Malo	Maurice Paquette	111 Champoux
Stéphane Dumont	970 William Malo	William McNulty	120 Champoux
Mélanie Gravel-Pierre LaChapelle	980 William Malo	Mathieu Larochelle	121, Champoux
Jacinthe Majeau	1001 William Malo	Robert Caillé-Josée Lavallée	Lot 5 611 827
Edith Majeau	1050 William Malo	Richard D'Amours	136, Champoux
Dominique Majeau	1055 William Malo	Peter Aslanidis	140 Champoux
Julie Allard	1080 William Malo	Josée Leclair	150, Champoux
Lucie Allard	1081 William Malo	Mario Savoie & J.-P. Daoust	151 Champoux
Marie-Pierre Ritchot	1091 William Malo	André Simard, Lynda Thèberge	160 Champoux
Martine Sénécal	Lot 5 611 787	Michel Pilon	190, Champoux
Claude Dubois	1100 William Malo	Robert Caillé-Josée Lavallée	201 Champoux
Robert Dubois	1101 William Malo	Bernard Pilon	210 Champoux
Kevin Pirozzi	Lot 5 611 780	Jocelyne Murray	211 Champoux
Marc-Olivier Latendresse	1130 William Malo	Marcel Majeau	220 Champoux
Émilie Dussault	1141 William Malo	Suzanne Lefort	241 Champoux
Lysane Robitaille	1171 William Malo	Normand Mallette & Marie-Josée Landry	251 Champoux
André Sicard	1230 William Malo	Normand Dansereau-Elmire Allary	270 Champoux
Serge Beaulieu	1240 William Malo	Chantal Corbeil	281 Champoux
Pierre (Léon) Rivard	Lot 5 611 756	Roger Marsan	291 Champoux
Cécile Parent	1241-51 William Malo	Total	27
Lise Lafrance	1260 William Malo		
François Dussault	1261 William Malo		
Simon Riopel	1270 William Malo	Nom	Adresse
Laurent Mathieu	Lot 5 611 757	Autres	
Rollande Mathieu	1290 William Malo	Bernard Quessy	Lot 5 611 754
Gabriel Bélanger	Lot 5 610 694	Louise Laramée	Lot 610 375
Total	34	Sylvain Laramée	Lot 5 610 383
		Total	3
Total d'immeubles	78		

Avis de motion, le 3 juin 2020  
Dépôt du projet de règlement, le 2 juillet 2020  
Adoption du règlement, le 12 août 2020  
Avis public d'adoption du, le 13 août 2020

\_\_\_\_\_  
Françoise Boudrias  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Claude Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-132

**6.3 Municipalisation d'une partie de la rue du Havre – Lot 6 363 765**

**ATTENDU** la demande de messieurs Sylvain Coulombe et Denis Coulombe datée du 27 janvier 2020 relative à la création de deux lots résidentiels ayant frontage sur le cul-de-sac de la rue du Havre (lot numéro 5 612 463);

**ATTENDU** qu'en février 2020, informé de cette demande, le conseil municipal avait opté pour que les requérants procèdent à la création d'un lot visant à agrandir le cul-de-sac de la rue du Havre et permettre la création de lots conformes au règlement de lotissement quant à leur frontage sur ladite rue;

**ATTENDU** que cette opération cadastrale a permis la création du lot numéro 6 363 765 et qu'il y a lieu de municipaliser ce lot et le joindre à la rue du Havre;

**ATTENDU** que cette opération cadastrale a également permis la création de deux lots résidentiels portant les numéros 6 363 763 et 6 363 764;

**ATTENDU** que les requérants ont été avisés et ont compris que la Municipalité ne réalisera aucuns travaux de construction ou d'entretien sur le lot numéro 6 363 765 et que ceux-ci sont autorisés à y aménager et entretenir à leur frais une entrée charretière donnant accès aux lots numéro 6 363 763 et 6 363 764;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert (sans frais), le lot numéro 6 363 765, ledit lot étant utilisé aux fins d'agrandir l'emprise du cul-de-sac de la rue du Havre;

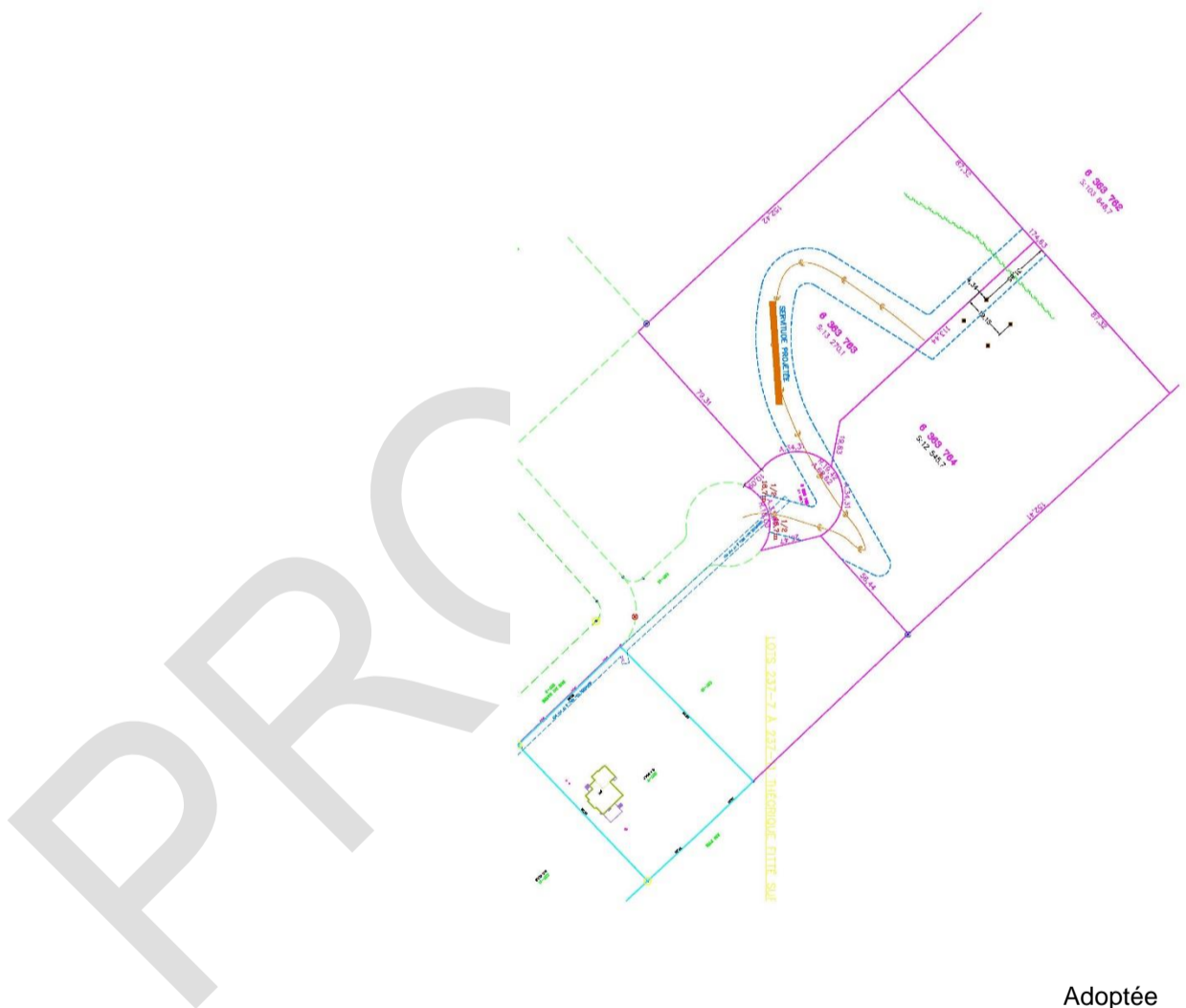
**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate Me Virginie Lachapelle, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession incluant les servitudes de passage requises entre les requérants;

**QUE** la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier;

**QUE** tous les frais et honoraires soient acquittés par les requérants de la municipalisation;

**QUE** suivant l'adoption de la présente résolution et les modalités qu'elle comporte, le lot numéro 6 363 765 du cadastre du Québec soit officiellement ouvert et municipalisé comme chemin public;

**QUE** ledit chemin public porte le nom de rue « du Havre » et que la construction et l'entretien du chemin d'accès aux lots numéro 6 363 763 et 6 363 764 soient de la responsabilité et aux frais des requérants, leurs successeurs et leurs ayants-droits.



Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2020-07-133

8.1 Embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-06-118 adoptée le 3 juin 2020 relative à l'embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020 ;

**ATTENDU** que madame Marie-Lou Lassalle nous informe ne plus pouvoir occuper le poste d'animatrice au camp de jour tel que mentionné à la résolution numéro 2020-06-118 ;

**ATTENDU** la recommandation de madame Florence Lavallée, coordonnatrice au camp de jour d'offrir le poste d'animateur à monsieur Marc-Antoine Leclerc et d'embaucher monsieur Esteban Beauséjour au poste d'aide-animateur ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2020-06-118 pour apporter les modifications telles que mentionnées à la recommandation de madame Florence Lavallée, coordonnatrice au camp de jour estival 2020 ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AMENDER** la résolution numéro 2020-06-118 relative à l'embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020 ;

**D'EMBAUCHER** monsieur Marc-Antoine Leclerc au poste d'animateur du camp de jour au taux horaire de treize dollars et soixante cents (13.60 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

**D'ACCORDER** un stage avec compensation monétaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par semaine à monsieur Esteban Beauséjour, à titre d'aide-animateur du camp de jour pour une période couvrant les activités du camp de jour ;

**D'ACCORDER** une hausse de 5 % sur la rémunération prévue au budget 2020 afin de tenir compte des circonstances et efforts particuliers liés à la pandémie Covid-19;

**D'ACCORDER** à la fin du camp de jour une prime d'assiduité de 5 % sur la rémunération brute totale afin de tenir compte des circonstances et efforts particuliers liés à la pandémie Covid-19;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée



2020-07-134

**8.2 Nouveau mandat pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs**

**ATTENDU** que l'entreprise Plomberie Sylvain Miron Inc. ne peut effectuer les travaux d'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs avant la date d'ouverture du camp de jour;

**ATTENDU** que pour cette raison, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2020-06-115 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2020 mandatant le plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Plomberie Sylvain Miron Inc. pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater le plus bas soumissionnaire suivant, soit l'entreprise Plomberie Éric Lévesque;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'ABROGER** la résolution numéro 2020-06-115 octroyant un mandat pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs;

**DE MANDATER** l'entreprise Plomberie Éric Lévesque pour l'installation de l'abreuvoir au Centre des Loisirs pour un montant n'excédant pas mille huit cent deux dollars et soixante-dix cents (1 802.70 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-07-135

**8.3 Entretien des locaux utilisés par le camp de jour estival 2020 dans le cadre de la pandémie de la COVID-19**

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-04-077 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2020 octroyant un contrat d'entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène dans le cadre du camp de jour estival 2020 à la compagnie CB Maintenance ;

**ATTENDU** que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, une nouvelle estimation des coûts a été déposée par CB Maintenance pour l'entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène et au local Oasis Joly situé au 100, rue des Ormes, par le camp de jour estival 2020;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2020-04-077 ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'ABROGER** la résolution numéro 2020-04-077 octroyant un contrat d'entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène dans le cadre du camp de jour estival 2020 ;

**D'OCTROYER** un contrat d'entretien des locaux utilisés à l'école Sainte-Hélène et au local Oasis Joly situé au 100, rue des Ormes, par le camp de jour estival 2020 à **CB Maintenance** au montant de dix mille quatre cent quarante dollars (10 440 \$) plus les taxes pour une période de 8 semaines du 29 juin au 20 août 2020, à raison de 4 jours par semaine, du lundi au jeudi;

**D'AUTORISER** l'achat de produits et papiers effectué par **CB Maintenance** pour la période prévue au camp de jour, soit 8 semaines, au montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) plus les taxes applicables ;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire « Services techniques camp de jour » 02-701-52-419 ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2020-07-136

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 20 mai au 17 juin 2020**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 20 mai au 17 juin 2020 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 20 mai au 17 juin 2020.

Adoptée

2020-07-137

**9.2 Octroi d'un contrat de scellement de fissures de pavage 2020**

**ATTENDU**

l'appel d'offres pour le scellement de fissures de pavage demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics pour les rues suivantes :

- Rue Denis
- Rue Hélène
- Rue Mario
- 2<sup>e</sup> rang
- Chemin du Lac Nord (entre le rang du Pied-de-la-Montagne et chemin William-Malo

- Quelques rues dans le domaine domiciliaire Les Sablons fleuris

Sur recommandation de David Beauséjour, ingénieur, Parallèle 54 Expert Conseil au domaine Carillon :

- Rue Cormier
- Entrée de cour du 100, rue des Pruches
- Entrées de cour du 161, rue des Bouleaux

**ATTENDU**

les offres de services reçues de deux (2) soumissionnaires pour le scellement de fissures de pavage pour une longueur allant de 20 000 mètres à 22 000 mètres incluant le nettoyage de fissures, application de scellant Crafcoc et application d'un papier antiadhérent et mesurage :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant</b>
Scellements de fissures d'Asphalte Inc. (André Desrochers)	23 540 \$
Lignes Maska	23 980 \$

**ATTENDU**

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, la compagnie **Scellements de fissures d'Asphalte Inc.** ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie **Scellements de fissures d'Asphalte Inc** et de lui octroyer un contrat pour le scellement de fissures de pavage pour une longueur allant de 20 000 mètres à 22 000 mètres pour l'exercice financier 2020 pour un montant n'excédant pas vingt-trois mille cinq cent quarante dollars (23 540 \$) plus taxes :

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

**DE MANDATER** monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-07-138

**9.3 Octroi d'un contrat de fourniture d'équipements pour l'installation d'un variateur de fréquence à l'usine Village (1280, route Principale)**

**ATTENDU**

la soumission S-1418 reçue de l'entreprise B. Champagne Inc. pour l'installation d'un variateur de fréquence (drive) à l'usine Village située au 1280, route Principale incluant une sonde analogique 4-20 MA, la main d'œuvre pour la programmation et les tests ;

**ATTENDU**

la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics, d'octroyer le contrat de fourniture à l'entreprise B. Champagne Inc. ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise **B. Champagne Inc.** et de lui octroyer un contrat de fourniture d'équipements pour l'installation d'un variateur de fréquence (drive) à l'usine Village située au 1280, route Principale pour un montant n'excédant pas quatre mille quatre cent quarante-trois dollars (4 443 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds des abonnés de l'aqueduc du secteur Village;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-07-139

**9.4 Embauche d'un manoeuvre-journalier au service des Travaux publics**

**ATTENDU**

l'absence prolongée d'un manoeuvre-journalier au service des Travaux publics;

**ATTENDU**

l'analyse de plus de quarante (40) curriculum vitae par monsieur Gabriel Charette, contremaître des travaux publics, madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général;

**ATTENDU**

l'ensemble des démarches pour la dotation de ce poste et la recommandation unanime des responsables du processus de sélection afin de retenir la candidature de monsieur Olivier Dubois;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve la recommandation des responsables du comité de sélection;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie embauche monsieur Olivier Dubois au poste de manœuvre journalier contractuel au service des Travaux publics pour une entrée en fonction à partir du 6 juillet 2020 à l'échelon 4 de la classe 1 de la grille salariale 2020 applicable à ce poste;

**QUE** ce poste soit contractuel à durée déterminée pour une période de douze (12) mois devant se terminer le 30 juin 2021 et qu'il sera possible de prolonger celui-ci par résolution du conseil municipal et sur recommandation du directeur général;

**QUE** cette embauche soit conclue en vertu des conditions de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie en vigueur, sauf exceptions mentionnées au contrat d'embauche le cas échéant;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-07-140

9.5 **Échantillonnage et analyse en laboratoire de l'eau provenant du réseau d'aqueduc privé du Domaine François**

**ATTENDU** que le Domaine François est desservi par un réseau d'aqueduc privé exploité par l'entreprise Tech-Eau Inc ;

**ATTENDU** que l'entreprise Tech-Eau Inc. a informé le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qu'elle abandonnait ledit réseau d'aqueduc privé;

**ATTENDU** que le MELCC a désigné un commissaire-enquêteur pour déterminer ce qu'il adviendra dudit réseau d'aqueduc privé;

**ATTENDU** que l'entreprise Tech-Eau Inc. a cessé vers le printemps 2019 d'effectuer l'échantillonnage et l'analyse en laboratoire de l'eau provenant dudit réseau d'aqueduc privé;

**ATTENDU** que le commissaire-enquêteur désigné par le MELCC a demandé la collaboration de la Municipalité afin d'effectuer l'échantillonnage et l'analyse en laboratoire de l'eau provenant dudit réseau d'aqueduc privé, en remplacement de l'entreprise Tech-Eau et aux frais des usagers dudit réseau d'aqueduc privé;

**ATTENDU** que le conseil municipal est soucieux de la qualité de l'eau dudit réseau d'aqueduc privé et de l'impact que celle-ci peut avoir sur la santé et la qualité de vie de ses usagers;

**ATTENDU** que les revenus et dépenses de tous les réseaux sur le territoire de la Municipalité sont comptabilisés dans des fonds distincts;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'EFFECTUER**, jusqu'à nouvel ordre et selon toutes instructions du MELCC, l'échantillonnage et l'analyse en laboratoire de l'eau provenant du réseau d'aqueduc privé du Domaine François, en remplacement de l'entreprise Tech-Eau et aux frais des usagers dudit réseau d'aqueduc privé;

**DE CONSTITUER** un fonds des abonnés « Réseau d'aqueduc Domaine François » et d'y affecter tous les revenus et dépenses relatifs à son opération et entretien et ce, aux fins d'établir ultérieurement une tarification juste et équitable pour les usagers dudit réseau d'aqueduc privé.

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adaptée

**10- VARIA**

Monsieur Denis Filiatrault souhaite remercier et féliciter monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs, ainsi que tous les citoyens qui ont participé à la parade en véhicules pour la Fête nationale 2020. Cette parade a été un franc succès et a été appréciée par plusieurs citoyens.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 27.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 27.

2020-07-141

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 28.

Adoptée

---

**François Boudrias**  
Mairesse

---

**Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.**  
Directeur général et secrétaire-trésorier